

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus
Nombre de pièces : 20063

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Huile lubrifiante

1.4. Données relative au fournisseur

Lucas Oil Products, Inc.
3199 Harrison Way NW
Corydon, IN 47112
USA
T 800-342-2512
sds@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le ChemTel 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-255-3924
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : 1-813-248-0585
(appels en PCV acceptés)

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n° CAS: 64742-54-7	15 - 40*	Danger Asp. 1, H304
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc	Phosphorodithioic acid O,O-dialkyl(C=1-14) esters zinc salts	n° CAS: 68649-42-3	15 - 40*	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	Phosphorodithioic acid O,O-bis(mixed iso-Bu and pentyl) esters zinc salts phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-bu and pentyl) esters, zinc salts	n° CAS: 68457-79-4	15 - 40*	Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	n° CAS: 64742-55-8	1-5*	Danger Asp. 1, H304
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	n° CAS: 70024-69-0	1-5*	Sens. Cut. 1B, H317
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts	Sulfonic acids, petroleum, calcium salt	n° CAS: 61789-86-4	1-5*	Sens. Cut. 1B, H317

*Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte n'ont pas été divulgués au titre d'ICC

*Contient une concentration fixe

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeurs. Éruption/dermatite. Gonflement. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Douleur, rougeur, démangeaisons, larmes. Peut provoquer une cécité. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. S'assurer que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant). Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Non applicable
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : 340 °F

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,001
Masse volumique	: 8,361 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 196,5 mm ² /s @ 40 ° C
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
--------------------	-----------------------------

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

DL50 orale rat	3195 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:
ATE CA (oral)	3195 mg/kg de poids corporel

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)

DL50 orale rat	> 16000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 1,9 mg/l Source: ECHA

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
DL50 orale rat	> 16000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Source: International Uniform Chemical Information Database
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity)
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: IUCLID
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
ATE CA (oral)	3600 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque irritation cutanée.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
pH	5,5 – 7,5 Concentration: 1 vol%
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
pH	8,1 Source: ECHA Chem
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
pH	8
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
pH	No data available in the literature
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
pH	5,5 – 7,5 Concentration: 1 vol%
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
pH	8,1 Source: ECHA Chem
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
pH	8
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
pH	No data available in the literature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
NOAEL (animal/femelle, F1)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé.
Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus	
Viscosité, cinématique	196,5 mm ² /s @ 40 ° C
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Viscosité, cinématique	18 mm ² /s
Hydrocarbure	Oui
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
Viscosité, cinématique	9 – 15 mm ² /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm ² /s)'
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
Viscosité, cinématique	264,8 mm ² /s (40 °C, ASTM D445: Capillary viscometer)
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeurs. Éruption/dermatite. Gonflement. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Douleur, rougeur, démangeaisons, larmes. Peut provoquer une cécité. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées.

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
CL50 - Poissons [1]	> 10000 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
CL50 - Poissons [1]	46 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Cyprinodon variegatus, Semi-static system, Marine water, Experimental value, GLP)

12.2. Persistance et dégradation

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	14,876 Source: ECHA
Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 5,47 Source: ECHA
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 – 6 Source: IUCLID
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,69 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 21.8 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)	
Tension de surface	61,1 mN/m (21 °C, 1.25 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus





Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc)	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu and iso-Pr) esters, zinc salts)
Description document de transport			
UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc), 9, III	UN3082 Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc), 9, III	UN UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acide phosphorodithioïque, esters mixtes O,O-bis(2-éthylhexyle et iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc), 9, III	UN UN3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu and iso-Pr) esters, zinc salts), 9, III
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
9	9	9	9
			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
III	III	III	III
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
N° ONU (TDG) : UN3082

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX, 99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 171
DOT N° ONU (DOT)	: UN3082

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 8 - A hazardous substance that is not a hazardous waste may be shipped under the shipping description "Other regulated substances, liquid or solid, n.o.s.", as appropriate. In addition, for solid materials, special provision B54 applies. 146 - This description may be used for a material that poses a hazard to the environment but does not meet the definition for a hazardous waste or a hazardous substance, as defined in 171.8 of this subchapter, or any hazard class as defined in Part 173 of this subchapter, if it is designated as environmentally hazardous by the Competent Authority of the country of origin, transit or destination. 173 - An appropriate generic entry may be used for this material. 335 - Mixtures of solids that are not subject to this subchapter and environmentally hazardous liquids or solids may be classified as "Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s.," UN3077 and may be transported under this entry, provided there is no free liquid visible at the time the material is loaded or at the time the packaging or transport unit is closed. Each transport unit must be leakproof when used as bulk packaging. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 155
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: No Limit
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: No Limit
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 375, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L
Disposition particulière (IATA) : A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Acide phosphorodithioïque, esters O,O-di-alkyle en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts (70024-69-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Engine Break-In Oil Additive TB Zinc-Plus

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sulfonic acids, petroleum, calcium salts (61789-86-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (64742-55-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 06-12-2025
Date de révision : 03-03-2026
Remplace la fiche : 06-12-2025

Sources des données : Documents de sécurité du fournisseur.
Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.